

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 OCTOBRE 2016, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absente madame la conseillère Clarisse Viens.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 17 octobre 2016 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2016-10-356**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2016
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 septembre 2016
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-20 modifiant les Règlements numéros 332 et 332-9 dans le but de modifier la durée permise de stationnement en période hivernale
5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du Règlement numéro 372-5 modifiant les Règlements numéros 372 et 372-3 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux concernés afin de remplacer le formulaire d'identification pour l'obtention d'une licence pour animaux
  - 5.2 Adoption du Règlement numéro 441-1 modifiant le Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

6. Administration générale

- 6.1 Prolongation de l'horaire d'été – Lettres d'entente – Autorisation de signature
- 6.2 Équité interne – Lettres d'entente – Autorisation de signature
- 6.3 Achat d'une application informatique – PG Solutions – Autorisation de signature
- 6.4 Reconduction du contrat de travail temporaire de monsieur Mathieu Lemay-Tougas à titre d'inspecteur en urbanisme
- 6.5 Mise à niveau des infrastructures de radiocommunication – Service de sécurité incendie et de sauvetage – Autorisation de signature

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 septembre au 11 octobre 2016
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2016-10-01
- 7.3 Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2017
- 7.4 Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2017
- 7.5 Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.) – Approbation du budget de l'exercice 2017

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 69, rue Eleanor
- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal 249, rue du Prince-Albert
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 1031, chemin Ozias-Leduc
- 8.4 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 389, rue Copping

9. Travaux publics

- 9.1 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Choeur de la montagne – Contribution de la Ville
- 10.2 Appui de la Ville – Table de concertation de la Petite Enfance et Personnes Démunies de la Vallée des Patriotes – Fête de Noël
- 10.3 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine et reconnaissance de l'organisme – Bonjour Soleil
- 10.4 Participation à une activité de financement – Le Grain d'sel de la Vallée du Richelieu

11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la mairesse Danielle Lavoie souhaite la bienvenue à l'assistance à l'occasion de la 10<sup>e</sup> séance publique du conseil municipal pour l'année 2016.

##### **1. Octobre mois des piétons**

Elle souligne, qu'en ce début d'automne, qu'octobre est le mois des piétons.

Madame Lavoie rappelle que la rue se partage et que le respect de tous est requis.

Elle précise que les membres du club de marche, les MARCH-OTT, parcourront les zones piétonnières de la Ville afin de saluer les automobilistes et solliciter le respect des piétons en les remerciant.

##### **2. Semaine de la réduction des déchets**

Madame Lavoie attire l'attention de l'assistance à l'effet que c'est la semaine de la réduction des déchets à la source.

Elle mentionne que les trois (3) R (réduire, réutiliser, recycler) ont un double avantage, soit réduire notre empreinte écologique et abaisser nos coûts pour la collecte des matières résiduelles.

##### **3. Journée internationale des aînés – Dîner-causerie du 1<sup>er</sup> octobre**

Madame Lavoie fait état du succès du dîner-causerie du 1<sup>er</sup> octobre, lors de la journée internationale des aînés, elle invite les gens à consulter le site internet de la Ville afin de connaître les détails de cet événement.

Au nom du conseil municipal, madame Lavoie remercie pour cette activité enrichissante :

- monsieur Mario Lacombe, chef de division au Service de sécurité incendie et de sauvetage pour l'organisation;
- madame Jenifer Brault, responsable des communications pour la publication;
- madame Doris Dubreuil, présidente de la FADOQ, et;
- monsieur Nelson G. Tremblay, président du comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ainsi que nos commanditaires :

- Pâtisserie Lorinbourg;
- Le Coin des gourmets;
- La Cabosse d'Or;
- Métro, et ;
- Marché-Pépin-IGA.

#### **4. Consultation publique sur une piscine extérieure ou des jeux d'eau**

Enfin, toujours au nom du conseil municipal, madame Lavoie remercie tous les citoyens qui ont participé à la séance d'information et de consultation au sujet des deux (2) options possibles : piscine extérieure ou jeux d'eau, le 24 septembre dernier. Elle remercie aussi tous les citoyens qui ont répondu au sondage, dont le résultat est :

- 489 personnes se sont prononcées en faveur de la piscine extérieure soit 88 %, et;
- 58 en faveur des jeux d'eau, soit 12 %.

Le conseil municipal a donc décidé de rendre accessibles une piscine extérieure « revampée » et un nouveau bâtiment pour l'été 2018.

Madame Lavoie précise que l'étude préliminaire constitue une première étape du projet. Par la suite, il y aura les appels d'offre et le projet de règlement d'emprunt sur lequel les citoyens seront consultés. Enfin, la piscine ne sera pas accessible en 2017 pour des raisons de sécurité.

Merci à vous et merci à notre personnel pour la préparation du dossier.

#### **5. Plateforme OPARK**

Madame Lavoie invite les gens à s'inscrire sur la plateforme OPARK afin de connaître ce qui se passe dans la Ville.

Madame la mairesse remercie l'assistance de son attention et lui souhaite une agréable soirée.

#### **RÉSOLUTION 2016-10-357**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2016**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2016, tel que rédigé.

#### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2016**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 septembre 2016.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-20 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 332 ET 332-9 DANS LE BUT DE MODIFIER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE**

Monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 332-20 modifiant les Règlements numéros 332 et 332-9 dans le but de modifier la durée permise de stationnement en période hivernale.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 13 octobre 2016.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 372-5.*

**RÉSOLUTION  
2016-10-358**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-5 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 372 ET 372-3 RELATIF AUX CHIENS, AUX CHATS ET AUTRES ANIMAUX CONCERNÉS AFIN DE REMPLACER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE POUR ANIMAUX**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 372-5, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 441-1.*

**RÉSOLUTION  
2016-10-359**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 441 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** le deuxième alinéa de l'article 477 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 29 août 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 441-1, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2016-10-360**

**PROLONGATION DE L'HORAIRE D'ÉTÉ – LETTRES D'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (cols bleus et cols blancs) conviennent, à titre d'essai, de prolonger un horaire d'été, du 3 octobre 2016 au 14 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que le nouvel horaire de travail des employés cols bleus est le suivant, à savoir :

- du lundi au jeudi, de 7h à 12h et de 13h à 16h30, avec une pause de 15 minutes en avant-midi et une pause de 15 minutes en après-midi;
- le vendredi de 7h à 12h, avec une pause de 15 minutes en avant-midi.

**CONSIDÉRANT** que le nouvel horaire de travail des employés cols blancs est le suivant, à savoir :

- du lundi au jeudi, de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, avec une pause de 15 minutes en avant-midi et une pause de 15 minutes en après-midi;
- le vendredi de 7h45 à 11h45, avec une pause de 15 minutes en avant-midi.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général intérimaire formulée dans son rapport adressé aux membres du conseil municipal et datée du 20 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyée par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal acquiesce à la demande telle que soumise audit rapport du directeur général intérimaire et reproduit en partie à la présente résolution;

**QUE** le directeur général intérimaire soit mandaté, à titre de représentant de la Ville, pour la conclusion des lettres d'entente à cet effet, lesquelles seront annexées aux conventions collectives;

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général intérimaire soient autorisés à signer lesdites lettres avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 et ce, rétroactivement au 3 octobre 2016.

**RÉSOLUTION  
2016-10-361**

**ÉQUITÉ INTERNE – LETTRES D'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été formulée à la Ville par le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (cols bleus et cols blancs) afin de procéder à l'exercice de l'équité interne pour les postes cols blancs et un poste col bleu;

**CONSIDÉRANT** que l'exercice de l'équité interne est maintenant terminé, certains ajustements salariaux doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyée par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal adopte la grille salariale modifiée, telle que déposée;

**QUE** le directeur général intérimaire soit mandaté, à titre de représentant de la Ville, pour la conclusion des lettres d'entente à cet effet, lesquelles seront annexées aux conventions collectives;

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général intérimaire soient autorisés à signer lesdites lettres avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501.

**RÉSOLUTION  
2016-10-362**

**ACHAT D'UNE APPLICATION INFORMATIQUE – PG SOLUTIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que l'application informatique utilisée pour la gestion de l'offre de services du Service du loisir et de la culture ne répond plus aux besoins de ce service;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville achète l'application informatique de PG Solutions pour le Service du loisir et de la culture, aux coûts de mise en place de 5 050,85 \$, taxes applicables incluses et selon les autres coûts d'entretien annuels à venir;

**QUE** la Ville autorise la directrice du Service des finances et de la trésorerie à signer tous les documents donnant effet à la présente;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-414 Loisir – honoraires informatiques.

**RÉSOLUTION  
2016-10-363**

**RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE MONSIEUR MATHIEU LEMAY-TOUGAS À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de maintenir un poste temporaire d'inspecteur en urbanisme pour une durée déterminée;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Mathieu Lemay-Tougas occupe présentement le poste temporaire d'inspecteur en urbanisme de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville reconduise le contrat de travail temporaire de monsieur Mathieu Lemay-Tougas à titre d'inspecteur en urbanisme, pour une durée déterminée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017;

**QUE** la Ville désigne monsieur Lemay-Tougas, fonctionnaire désigné pour effectuer le travail d'inspection et d'émission des permis conformément au Règlement numéro 434 relatif à l'émission des permis et certificats;

**QUE** le taux horaire de monsieur Lemay-Tougas soit fixé conformément à l'échelon 3, de l'échelle salariale 2016 de la classe de sa catégorie d'emploi en conformité avec la convention collective des employés cols blancs;

**QUE** monsieur Lemay-Tougas bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Urbanisme – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2016-10-364**

**MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE RADIOCOMMUNICATION – SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut mandater la firme Production Électronique inc. pour réaliser la mise à niveau des infrastructures de radiocommunication de la Ville afin de migrer vers le mode numérique.

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, la Ville doit remettre une procuration à Production Électronique inc. afin de lui permette de négocier les modifications aux licences avec Industrie Canada;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 octobre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville mandate et remette une procuration à Production Électronique inc. afin de lui permettre de négocier les modifications aux licences auprès d'Industrie Canada et ce, pour et au nom de la Ville;

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général intérimaire soient autorisés à signer tout document nécessaire donnant effet à la présente;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 1 930,02 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-516 Incendie – location d'équipement.

**RÉSOLUTION  
2016-10-365**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 SEPTEMBRE AU 11  
OCTOBRE 2016**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 14 septembre au 11 octobre 2016 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements	34 155,57 \$
Liste sélective au 11 octobre 2016 Chèques n <sup>os</sup> 15377 à 15438	86 682,03 \$
Chèques n <sup>os</sup> 15439 à 15528	948 082,18 \$

**Déboursés par retraits bancaires** **324 361,48 \$**

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **1 393 281,26 \$**

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2016-10-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2016-10-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2016-10-366**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – APPROBATION  
DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance ordinaire du 13 septembre 2016, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** le budget de l'année 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 010 525 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 844 075 \$ pour des dépenses totales de 4 854 600 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2017, soit de 529 649 \$.

**RÉSOLUTION  
2016-10-367**

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – APPROBATION  
DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance ordinaire du 21 septembre 2016, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** le budget de l'année 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 666 600 \$ et des dépenses d'immobilisations de 150 000 \$ pour des dépenses totales de 2 816 600 \$;

**QU'**un montant de 100 000 \$ du surplus libre soit affecté au budget d'exploitation de l'année financière 2017;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2017, soit de 602 160,75 \$.

**RÉSOLUTION  
2016-10-368**

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (C.M.M.) – APPROBATION DU  
BUDGET DE L'EXERCICE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la C.M.M.);

**CONSIDÉRANT** que la C.M.M. a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2017;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2017;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année financière 2017, prévoyant des dépenses totales de 119 574 850 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice financier 2017, soit de 148 043 \$.

**RÉSOLUTION  
2016-10-369**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 69, RUE  
ELEANOR**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser des travaux de rénovations extérieures sur la façade avant;

**CONSIDÉRANT** que l'escalier extérieur menant à la galerie serait élargi;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de rendre symétriques les ouvertures, un panneau latéral serait ajouté sur le côté droit de la porte d'entrée;

**CONSIDÉRANT** que la porte d'entrée ainsi que le panneau latéral seraient peints en rouge;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont déjà été effectués;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de changement de revêtement de la toiture et de la galerie ont été autorisés par la résolution numéro 2015-09-296;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2016-44-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la couleur de la porte et du panneau latéral soit de couleur uniforme.

**RÉSOLUTION  
2016-10-370**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL 249, RUE DU  
PRINCE-ALBERT**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser l'installation de nouvelles portes de type extérieur et de nouvelles fenêtres sur les façades latérales et arrière du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que les moulures en aluminium des ouvertures existantes de couleur verte seraient remplacées par des moulures de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2016-45-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2016-10-371**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 1031, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser le remplacement des matériaux extérieurs en façade avant du bâtiment principal au 1031, chemin Ozias-Leduc, à l'exception de la section en porte-à-faux;

**CONSIDÉRANT** que la section visée du bâtiment est actuellement recouverte de brique peinte de couleur jaune et serait recouverte de bois d'ingénierie de couleur jaune, soit le même matériau que sur les autres façades du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2016-46-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2016-10-372**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 389, RUE COPPING**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser pour l'agrandissement du bâtiment principal, une différence de hauteur de 3,15 mètres entre deux faîtes de toit;

**CONSIDÉRANT** que le faîte de toit du bâtiment résidentiel au 387, rue Copping se situe à une altitude de 41,57 mètres alors que le faîte de toit du bâtiment projeté au 389, rue Copping, serait à une altitude de 44,72 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la différence de hauteur entre ces deux faîtes de toit excède donc la différence maximale autorisée, soit 2,44 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la différence de hauteur avec le bâtiment principal au 391, rue Copping, serait de 1,73 mètre;

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à aménager un logement supplémentaire de type « multigénérationnel » dans l'agrandissement projeté;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs avaient déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul latérale de 4,41 mètres pour le bâtiment principal, alors que la marge de recul latérale applicable dans la zone est de 4,5 mètres;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal avait refusé la demande, le tout, tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2016-05-183;

**CONSIDÉRANT** que suite à ce refus, le demandeur a déposé des demandes de lotissement qui consistent à subdiviser le lot voisin et à intégrer un des lots résultants de l'opération cadastrale au lot du 389, rue Copping, de façon à respecter les marges de recul applicables;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2016-47-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2016-10-373**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a pris connaissance du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et a autorisé, par le biais de la résolution 2016-09-349 adoptée le 19 septembre 2016, le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a déposé sa demande dans le délai requis, mais entre temps, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a annoncé la conclusion des demandes d'aide financière en raison du succès de ce nouveau programme;

**CONSIDÉRANT** que même l'Union des municipalités du Québec constate que les municipalités ont répondu en grand nombre à l'appel de projets, et considère que cette situation démontre les besoins importants en infrastructures municipales et ce, dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a également des besoins en cette matière et espérait bénéficier d'une aide financière pour la réfection de ses réseaux sanitaire et d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT** que la Ville déplore la fermeture prématurée de ce programme et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'offrir de nouveau ce soutien financier;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la mairesse Danielle Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'offrir de nouveau ce soutien financier.

**RÉSOLUTION  
2016-10-374**

**CHOEUR DE LA MONTAGNE – CONTRIBUTION DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière formulée à la Ville au nom de l'organisme Choeur de la montagne afin d'offrir des concerts de musique;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 20 septembre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville verse une aide financière de 250 \$ à l'organisme Choeur de la montagne afin de l'aider à tenir ses activités;

**QUE** cet organisme s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire pour la Ville, en contrepartie de la contribution financière versée par celle-ci;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs – subventions et commandites.

**RÉSOLUTION  
2016-10-375**

**APPUI DE LA VILLE – TABLE DE CONCERTATION DE LA PETITE ENFANCE ET PERSONNES DÉMUNIES DE LA VALLÉE DES PATRIOTES – FÊTE DE NOËL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une demande d'appui de la Table de concertation de la Petite Enfance et Personnes Démunies de la Vallée des Patriotes, la Corporation de Développement Communautaire Vallée-du-Richelieu, la Maison de la Famille Vallée-du-Richelieu, du Centre d'Action Bénévole de St-Bruno *Les Petits Bonheurs* et du Club Optimiste Beloeil, pour célébrer la Fête de Noël, le 10 décembre 2016 au Cinéma Beloeil;

**CONSIDÉRANT** que cette activité est offerte aux familles démunies de la région et permettra de leur offrir un moment de plaisir et de festivités;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 12 octobre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville appui et contribue à cette fête en octroyant une commandite « Argent » au montant de 200 \$ à la Table de concertation de la Petite Enfance et Personnes Démunies de la Vallée des Patriotes;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 - Projets spéciaux.

**RÉSOLUTION  
2016-10-376**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE ET RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME - BONJOUR SOLEIL**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-21, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par l'organisme Bonjour Soleil afin de tenir une activité de levée de fonds;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme demande également à être reconnu par la Ville afin de bénéficier du tarif « Organisme reconnu » dans le cadre de futures demandes de location pour des activités à venir, le tout, conformément aux critères établis à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 12 octobre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville offre une gratuité de cette salle, à l'organisme Bonjour Soleil, le 5 novembre 2016 de 11h à 23h30, pour tenir leur activité de levée de fonds;

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance officielle, conformément à ladite politique de reconnaissance, à l'organisme Bonjour Soleil.

**RÉSOLUTION  
2016-10-377**

**PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – LE GRAIN D’SEL DE LA VALLÉE  
DU RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** que l’organisme Le Grain d’sel de la Vallée du Richelieu organise une activité de financement, soit un souper bénéfice, le 12 novembre 2016 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut y participer et réserve une table de huit (8) convives à cette fin;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 13 octobre 2016;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QU’**un montant de 240 \$ soit versé à l’organisme Le Grain d’sel de la Vallée du Richelieu afin de couvrir les frais de participation de la Ville à cette activité.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l’assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h25 à 20h57 :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 1. <b>Gilbert Lalonde</b>       | <b>Piscine – Otterburn Park – Dépôt d’un document</b> |
| 2. <b>Carl Gratton</b>          | <b>Piscine</b>  |
| 3. <b>Benoit Globez</b>         | <b>Piscine – Otterburn Park et Beloeil</b>            |
| 4. <b>Isabelle Charette</b>     | <b>Piscine</b>  |
| 5. <b>Jean-François Brideau</b> | <b>Dérogation mineure</b>                             |
| 6. <b>Gilbert Lalonde</b>       | <b>Piscine – Beloeil</b>                              |

**RÉSOLUTION  
2016-10-378**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h58.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**